

Le Collectif Mobilité Alpes du Sud a rencontré la DREAL, le 23 février 2018 à Marseille.

Participaient pour la DREAL :

- M. Teissier Olivier : Chef de service Transports-Infrastructure et Mobilité
- M. Lattuca François : Chef de service adjoint

et pour Le Collectif :

M. Coppey Stéphane : Secrétaire Général de NOSTERPACA (association membre du Collectif)

M. Pelloux Raymond : Coordinateur du Collectif, secrétaire-adjoint et référent 04 + 05 de NOSTERPACA.

Notre rencontre a eu pour objet la RN85, ainsi que la voie ferrée qui semblait impactée par les prévisions de travaux d'aménagements de la route. Nous avons également parlé d'Arkéma, concernant le nouveau PPRT (plan de protection contre les risques technologiques), et avons demandé si une étude de risques était consultable. D'autres sujets ont également été discutés (MGA2...), ainsi que le projet de Mobilité Alpes du Sud, dont un exemplaire papier était disponible pour consultation.

Sur le projet d'aménagement de la RN85 :

L'analyse de Stéphane et Raymond est que les travaux envisagés sont inutiles, en termes d'amélioration et de sécurisation du temps de parcours, du fait de :

- a) la multiplicité des ronds-points
- b) l'allongement des parcours de sorties des riverains
- c) l'abaissement prévu de la vitesse limite à 80 km/h (dès cet été)
- d) la faible présence de véhicules agricoles sur la RN 85 et la possibilité qui leur est déjà donnée de rouler en partie sur la 'bande multifonctionnelle', permettant ainsi aux autres véhicules de les doubler.

MM. Teissier et Lattuca expliquent que l'élargissement de l'emprise au niveau du 4ème créneau de dépassement :

- n'est pas possible côté Bléone du fait de la réglementation relative aux espaces naturels (éviter, réduire, compenser)
- est lié sur 800 mètres à la création d'une voie de desserte (contre-allée) rendue nécessaire par la suppression des accès directs à la RN 85, et sur 400 mètres à la création, en continuité, d'une piste cyclable (alors que les défenseurs du projet sont aussi les promoteurs d'une piste cyclable sur l'actuelle voie ferrée ...)
- se traduit, dans le projet présenté à l'enquête publique, par le remplacement, sur 1200 mètres, d'une partie du talus ferroviaire par un mur de soutènement dont le coût initial (4 M€) a été réduit de 1 M€ par mesure d'économie, avec pour conséquence de devoir le renforcer ou reconstruire le jour où des trains devraient re-circuler sur la voie ferrée.

Stéphane et Raymond demandent à la DREAL d'étudier une alternative à trouver pour cette économie de 1 M€ si le projet devrait être réalisé (autre tracé pour la piste cyclable ...).

Ils présentent brièvement le projet de Mobilité Alpes du Sud, qui pourrait être financé par l'argent non dépensé sur la RN85, et apporterait une vraie réponse au désenclavement de Digne-les-Bains,

à l'amélioration de la qualité de l'air : allègement du trafic routier permis par le report modal des automobilistes vers les transports ferrés et les navettes de rabattement vers des nouveaux pôles multimodaux proposés ,

Sur les risques industriels liés à l'usine Arkéma :

Le nouveau PPRT concernant Arkéma a été évoqué, il serait basé sur une étude de risques introuvable , à ce jour, par la DREAL, qui s'est engagée à la rechercher et à la communiquer au Collectif Mobilité Alpes du Sud .

Nous tenons à remercier la DREAL de nous avoir reçus pendant 2 heures ce 23 février 2018 et de nous avoir fourni les éléments de compréhension du dossier RN 85.

Le Coordinateur duCollectif Mobilité Alpes du Sud :

Raymond PELLOUX